



Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Province de Québec
MRC Beauce-Centre
Ville de Saint-Joseph-de-Beauce

Avis public

Avis vous est par les présentes donné par la soussignée greffière de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce que le conseil lors de sa séance ordinaire tenue le 11 juillet 2022 a adopté le règlement 686-22 sur le fonds de roulement.

Toute personne qui désire prendre connaissance de ce règlement peut le faire en s'adressant au bureau de la soussignée aux heures normales d'affaires de bureau ou consulter notre site Internet à l'adresse suivante : <http://www.vsjb.ca/la-ville/reglements/>.

Donné à Saint-Joseph-de-Beauce
Le 9^e jour d'août 2022

Nancy Giguère
Greffière